

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

N° 2023-n°265-S

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant restriction de circulation et interdiction de stationner

Le Maire de la Commune de DECHY,
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales
Vu le Code de la route,
Vu le Code la voirie routière,
Vu la demande de **l'Entreprise ROTEL CHEZ SIG IMAGE – Tech Izarbel – 2 Allée Théodore Monod – BIDART (64210)** qui souhaite intervenir pour des travaux pour la création et la réparation du réseau électrique souterrain en occupant temporairement le domaine public, **au 56 rue Pasteur –à DECHY,**
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETONS

Article 1^{er}

A partir du 21 novembre 2023 et pour une durée de 30 jours, **l'Entreprise ROTEL CHEZ SIG IMAGE** est autorisée à intervenir pour des travaux pour la création et la réparation du réseau électrique souterrain, au 56 rue Pasteur, à Dechy.

Article 2.

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- le stationnement et le dépassement seront interdits
- la circulation sera restreinte à 30km/h et alternée par feux tricolores et manuellement
- empiètement sur chaussée (largeur de voie maintenue : 3)

Article 3.

Les services de **l'Entreprise ROTEL CHEZ SIG IMAGE** se chargeront de la mise en place de tous les panneaux de signalisation.

Article 4.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- Monsieur le Directeur de **l'Entreprise ROTEL CHEZ SIG IMAGE**
- M. le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY
Le 03 novembre 2023

Le Maire,

Publié sur le site de la ville le 06 novembre 2023

Jean-Michel SZATNY

